Notification aux Parties no 2024/082

Annexe

**COMMENTAIRES SUR LES CRITÈRES À UTILISER POUR DÉTERMINER QUELLES PARTIES
ONT UN MARCHÉ NATIONAL LÉGAL DE L’IVOIRE**

DÉcision 19.99 SUR LES SAISIES D’IVOIRE ET LES MARChÉS NATIONAUX DE L’IVOIRE

1. Les Parties sont priées de remplir le présent formulaire et de l’envoyer au Secrétariat à l’adresse **info@cites.org** (en mettant en copie karen.gaynor@un.org) au plus tard le **30 juillet 2024** :

2. Coordonnées :

|  |  |
| --- | --- |
| a) Partie, organisation, ou institution: |  |
| b) Coordonnées : | Nom |  |
| Email |  |

Critères à considérer pour déterminer quelles Parties ont un marché national légal de l’ivoire :

3. Veuillez indiquer si **les Parties satisfaisant aux critères suivants devraient être incluses dans l’analyse** demandée au titre de la décision 19.99, en ajoutant un « X » à côté de la réponse pertinente :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.1 Parties appliquant une interdiction totale du commerce national de l’ivoire, sans aucune dérogation  | [ ] Non[ ] Oui | Veuillez indiquer pourquoi ce critère est appuyé ou non : |
|  | Veuillez indiquer les sources d’information que le Secrétariat pourrait utiliser pour déterminer quelles Parties appliquent une interdiction totale du commerce national de l’ivoire, sans aucune dérogation à cette interdiction. |
| 3.2 Parties appliquant des interdictions sur le commerce national de l’ivoire, **mais** qui prévoient des dérogations (quel que soit leur type) | [ ] Non[ ] Oui | Veuillez indiquer pourquoi ce critère est appuyé ou non : |
|  | Veuillez indiquer les sources d’information que le Secrétariat pourrait utiliser pour déterminer quelles Parties appliquent des interdictions sur le commerce national de l’ivoire, **mais** avec des dérogations. |
| 3.3 Parties dont les marchés nationaux sont réglementés : commerce national réglementé par des systèmes de délivrance de permis et/ou d’enregistrement. | [ ] Non[ ] Oui | Veuillez indiquer pourquoi ce critère est appuyé ou non : |
|  | Veuillez indiquer les sources d’information que le Secrétariat pourrait utiliser pour déterminer les Parties dont les marchés nationaux sont réglementés : commerce national réglementé par des systèmes de délivrance de permis et/ou d’enregistrement. |
| 3.4 Autres critères à considérer : |  | Veuillez préciser les critères que vous proposez d’ajouter, en expliquant pourquoi ils vous semblent utiles : |
| Veuillez indiquer les sources d’information que le Secrétariat pourrait utiliser pour déterminer quelles Parties répondraient aux critères proposés. |

Questions relatives à l’objectif de l’analyse :

4. Veuillez indiquer l’objectif que vous prêtez à l’analyse proposée :

5. Veuillez énumérer les questions les plus pertinentes qui selon vous devraient être abordées au titre de l’analyse proposée :

6. Veuillez indiquer quelles sont les attentes sur le plan des résultats de l’analyse proposée qui ne figurent pas déjà dans l’analyse ETIS et le rapport élaboré pour les sessions du Comité permanent et de la Conférence des Parties (voir les paragraphes 56 à 59 du document [SC77 Doc. 63.1 (Rév. 2)](https://cites.org/sites/default/files/documents/F-SC77-63-01-R2.pdf) et les paragraphes 71 - 74 de l’annexe 2 du document SC77 Doc. 63.1 (Rév. 2) :